

Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 11 Mai 2022

L'an deux mille vingt deux

le 11 Mai à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Mai 2022.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

PRESENTS : Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Jacques CLECHET, Magali DIDIER, Anaïs GAGNEUR, Laurent GALLOT, Catherine PERRAT, Max RIBAUD, Alexandra SERRE.

ABSENTS ET EXCUSES : Aurélie COLAS, Valentine MAUCHERAT, Pierre SCHIFF.

PROCURATION : Valentine MAUCHERAT à Thierry MAUCHERAT

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Présentation de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2021 au titre de tout mandat ou de toute fonction
- ▶ Présentation du projet du territoire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône
- ▶ Délibération sur la durée d'amortissement de 1 an du compte 2041512 en investissement correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public de 2020 et 2021 pour la somme de 10 219.14 €
- ▶ Suppression de deux postes d'adjoint technique territorial de 19h29 et de 4h et création d'un poste d'adjoint technique territorial de 24h14
- ▶ Questions orales

1. Modification de l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Transfert de la compétence IRVE à TE38.
- Délibération des prêts relais avec les nouveaux taux d'intérêts de la Banque Postale

Ok à l'unanimité

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 30 Mars 2022 et est adopté à l'unanimité.

OBJET : DELIBERATION DU PRET RELAIS AVEC LES NOUVEAUX TAUX D'INTERET DE LA BANQUE POSTALE DELIBERATION N°2022/14

Le prêt proposé par la Banque Postale est un prêt relais de 150 000 € sur 3 ans au taux de 1,7% au lieu de 1,37% dans la proposition initiale en raison de l'augmentation générale des taux d'intérêts.

Le surcoût du prêt est de 1 485 € (7650 € ald 6165 €) si le prêt est remboursé au bout des 3 ans.

Il est proposé d'approuver la nouvelle offre de prêt de la banque postale.

Adopté à l'unanimité (12 voix à 19h13).

2. Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2021 au titre de tout mandat ou de toute fonction

Le total des indemnités perçues est de 33 790,80 €.

Nom Prénom	Fonction	Indemnités annuelles
MERLIN Denis	Maire	18 809,04 €
MAUCHERAT Thierry	Adjoint	4 993,92 €
SECONDI Jacques	Adjoint	4 993,92 €
DEBARD Rémy	Adjoint	3 745,44 €
VANDAELE Laurent	Adjoint	1 248,48 €
TOTAL DES INDEMNITES		33 790,80 €

3. Information sur le projet de territoire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône

Il y a deux types de territoire : la vallée du Rhône, à dominante urbaine (11 communes) et l'autre partie, rurale (26 communes).

Le principe de la zéro artificialisation pour notre commune pose un défi pour l'avenir, car l'artificialisation est très faible et cela va bloquer le développement de l'habitat et conduire à un vieillissement de la population, alors que la commune est dans une zone qui est attirée par l'activité économique de Vienne et de la Métropole de Lyon.

De même la commune participe au financement des installations scolaires (collèges et lycées) de la communauté de commune alors que les enfants de la commune doivent aller sur Vienne. Par ailleurs les installations de la commune telles que la médiathèque intercommunale et le gymnase ne sont pas financées par la communauté de communes.

OBJET : DELIBERATION SUR LA DUREE D'AMORTISSEMENT DU COMPTE 2041512 EN INVESTISSEMENT DELIBERATION N°2022/15

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération n°2022/12 sur la durée d'amortissement du compte 2041512 en investissement correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public de 2020 et 2021 pour la somme de 10 249.14 €.

Une décision a été prise d'amortir l'éclairage public sur 10 ans, mais elle n'est pas légale.

Le trésorier nous conseille donc de réaliser l'amortissement sur 1 an.

Monsieur le Maire propose d'amortir ce compte 2041512 sur 1 an,

OK à l'unanimité

OBJET : DELIBERATION SUR LA SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 19H29 ET 4H ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 24H14 DELIBERATION N°2022/16

Le poste de 4h n'est plus actif depuis longtemps mais n'a pas été supprimé. Il s'agit d'une régularisation.

Le poste de 19h29 à supprimer concerne le poste d'adjoint technique qui était attribué pour le poste du périscolaire et du ménage de l'école.

Le poste à créer de 24h14 concerne le ménage, le périscolaire, l'état des lieux des salles et le remplacement à la cantine en cas de besoin.

Mise aux voix

Approuvé à l'unanimité (12 voix).

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MISE EN PLACE ET ORGANISATION D'UN SERVICE COMPRENANT LA CREATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES « IRVE » ET HYBRIDES RECHARGEABLES A TE38 DELIBERATION N°2022/17

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de transférer la compétence concernant l'investissement et le fonctionnement des installations de charge des véhicules électriques.

TE38 aurait la charge de l'installation et de la maintenance de ces bornes de charge (en général pour 2 véhicules). La commune devrait mettre à disposition le terrain, qui doit être accessible au public 24h/24h.

Si on paye la TCCFE, TE38 prendra en charge 65% de l'investissement. La recharge sera payante et les recettes seront partagées.

Ce transfert de compétence n'est pas exclusif mais il impose d'informer TE38.

Cour-et-Buis et Vernioz ont déjà transféré cette compétence à TE38.

L'intérêt de ce type d'installation n'est pas évident pour la commune car les habitants vont recharger leurs véhicules chez eux. Cela pourrait intéresser les gens de passage, qui seront forcément rares étant donné le peu de commerce dans notre commune.

Par ailleurs les bornes de Cour-et-Buis et de Vernioz semblent peu utilisées.

Mise aux voix

Contre : 4 voix

Abstentions : 7 voix

Ce transfert de compétence n'est donc pas adopté.

4. Questions orales

Denis :

- Une propriétaire chemin du Bois de l'Enclos a demandé une division et un permis de construire, alors qu'un premier permis de construire avait été attribué. L'ensemble du projet a été refusé par la Préfecture. Le permis de construire existant doit être démarré rapidement pour rester valide.
- Enedis demande une somme conséquente (environ 20 k€) pour alimenter un terrain chemin des haies car il est à plus de 90m. Il est demandé si une participation de la commune serait possible. Il faudrait demander le devis et les autres subventions possibles.
- Projet de crèche : Peu de demandes. Le projet de crèche peut tenir la route s'il y a suffisamment d'enfants à garder. A suivre car les besoins de garde se développent sur l'ouest de la Varèze.
- Logement de la salle polyvalente : il faut maintenant demander des devis pour les travaux.

Thierry :

- Ecole :
 - L'étage est terminé (double faux plafond en cours – aérations posées). Manque les sanitaires et les revêtements de sol seront posés la semaine prochaine.
 - Les élèves de GS+CP iront dans la salle Paul Datry.
 - Le déménagement aura lieu le vendredi du week-end de l'ascension (27/05).
Appel aux bonnes volontés pour aider ce jour-là (illiwap + site + parents).
 - Travaux des façades : Il est proposé de conserver les galets là où ils sont visibles (côté route et base du mur de la cour).

Max:

- Nettoyage des accotements : il faudra trouver une entreprise pour cette opération.
- Isolation phonique de la cantine : sera fait s'il reste de l'argent sur le budget de l'école (semble difficile).

Jacques C : RAS

Anais :

- La commission RH travaille sur les lignes directrices de gestion (partie du dossier RIFSEEP).

Alexandra : RAS

Magali: RAS

Laurent G :

- Mutualisation cantine : réunion la semaine dernière. Consultation d'un autre cabinet d'audit pour avoir une autre proposition (étude de faisabilité de la liaison chaude et du plan de maîtrise sanitaire). Le nombre de repas à faire et le pourcentage de livraison, soit il faut demander un agrément sanitaire, soit on peut bénéficier d'une dérogation. Il faut donc avoir une réflexion pour savoir où sera la limite d'ici 4 à 5 ans.
- OVIV : l'OVIV a finalement reçu toutes les aides nécessaires. L'OVIV est dans une phase d'audit interne, demandé par la CAF et la fédération des centres sociaux, et qui sera restitué en fin de mois. Un plan de trésorerie a été établi jusqu'à janvier 2023. Il n'y a toujours pas de nouveau directeur mais une personne vient aider 3 jours par semaine pour la gestion du centre. Un directeur doit être embauché d'ici 6 mois.

Laurent V :

- Réunion de la commission animation du lundi. Bilan positif pour le marché de printemps malgré un enfant blessé en tombant de la structure gonflable. Une rencontre a eu lieu avec les 16-18 ans du village. Il est question de créer une association type conscrits. Prochaine réunion ce samedi des ados pour organiser une activité pour les 100 ans de l'UJMM et organiser un premier bal fin juin avec l'aide de la commune. Il y a 24 personnes recensées de 16 à 19 ans sur la commune. Seules 7 ont participé à la première réunion.

Cathy : RAS

Jacques S :

- Chemin du Mas des Roux + Chemin rural de la Bardinière au Marais à rétablir ? Devis à demander. Il y a eu une étude sur les chemins mais on n'est pas allé au bout. Certains chemins ne débouchent nulle part et n'ont pas besoin d'être maintenu.
- Géotextile dans le lit de la Varèze : travaux au niveau du pont faits il y a 16 ans. Constaté à l'époque par le Conseil Départemental.
- Situation travaux Fibre + Enedis. Fin des travaux Enedis en juillet. Les travaux de la fibre seront terminés avant.
-

Fin du conseil municipal à 21h40

Le Maire,

Denis MERLIN

